

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2023

Article 1 – Application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent systématiquement aux commandes passées avec la société Grande Armée Accessoires sauf dérogation formelle et expresse de notre part, étant précisées que ces conditions annulent et remplacent toutes celles diffusées précédemment.

Article 2 – Commandes

Un minimum de commande sera demandé pour toutes expéditions. Si ce dernier n'est pas atteint, La commande ne sera pas traitée, et restera dans l'attente d'un complément (voir annexe « Conditions de livraisons ». Les commandes reçues ne sont valables qu'après acceptation expresse de la société Grande Armée Accessoires. L'acceptation de la marchandise par le client, matérialisée par la signature du bon du transporteur, fait foi de l'acceptation de la commande. Les commandes passées par notre site Internet seront traitées en priorité. Toutes autres commandes passées par un autre moyen, devront préciser les références des produits. Des frais de préparation seront facturés pour chaque expédition.

Article 3 – Prix

Les prix figurants sur le tarif sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis, notamment en raison des variations constantes des cours des matières premières, des cours des changes et des tarifications de transport. Les prix facturés sont ceux en vigueur le jour de la livraison. 1 - France métropolitaine
Nos prix s'entendent net, départ de notre entrepôt. L'expédition des marchandises s'effectuera en franco de port à partir de : 249€ HT pour la métropole. En dessous de cette somme, consulter nos conditions de livraisons en annexe.
2 - Dom Tom et export : Les prix sont fixés départ entrepôt.

Article 4 – Conditions de règlements

1 - France métropolitaine

Nous nous réservons le droit d'exiger le paiement comptant lors de l'entrée en relation avec un nouveau client ou ultérieurement si un client ne présente pas de garanties suffisantes. Le paiement peut s'effectuer soit par virement ou carte bancaire, à réception de facture, sous déduction d'un escompte de 1 %, soit par LCR à 30 jours fin de mois le 25. Grande Armée Accessoire se réserve le droit de demander le règlement intégral d'une commande avant son expédition, notamment à tout Distributeur qui ne présenterait pas de garanties suffisantes. En cas de retard ou d'incident de paiement, nous nous réservons le droit d'expédier les livraisons suivantes uniquement après paiement de celles-ci et ce sans préavis. Les frais bancaires générés par le retour de LCR impayées seront facturés au débiteur défaillant. A défaut de règlement dans les délais fixés, l'acheteur sera de plein droit redevable d'un intérêt de retard égal à une fois et demie (1.5) le taux d'intérêt légal au jour de la facturation et ce à compter de la date d'échéance et sans mise en demeure. Lesdits intérêts se capitalisant automatiquement.

2 - Dom Tom et export Le paiement devra être réalisé avant l'expédition et après acceptation de la facture pro-forma ou par crédit documentaire irrévocable et confirmé.

Article 5 – Force Majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la société Grande Armée Accessoires. Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de la société Grande Armée Accessoires et faisant obstacle à son fonctionnement normal. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de la société Grande Armée Accessoires ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitant ou transporteur.

Article 6 – Livraison

Nos délais de livraison sont indicatifs et les retards ne pourront justifier une annulation de commande ou un éventuel dédommagement. Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, à qui il appartient, en prenant possession des colis, de les vérifier en présence du livreur, et de formuler au besoin les réserves nécessaires. En cas d'avarie l'acheteur doit faire ses réserves par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans un délai de 48 heures. A défaut de réserves expressément émises par l'acquéreur lors de la livraison, les produits délivrés par la société Grande Armée Accessoires seront réputés conformes à la commande en quantité et qualité.

Article 7 – Garanties

La société Grande Armée Accessoires garantit ses marchandises contre tout défaut de matière ou vice de fabrication sous réserve des durées et conditions d'acceptation des constructeurs, sans pouvoir être considéré par l'acquéreur comme responsable des éventuelles conséquences dommageables que ces vices cachés auraient pu entraîner. Le mauvais montage ou le non-respect de l'entretien des produits entraînent l'annulation de la garantie. Aucune garantie n'est acceptée sur du matériel utilisé ou abimé (chocs ...) sauf concernant défauts relevant de la garantie des vices cachés. Seule la partie de la pièce jugée défectueuse sera échangée. L'engagement de la société Grande Armée Accessoires ne s'effectue qu'après acceptation de la garantie du fournisseur et dans un délai de 3 mois à compter de la livraison. La prise de possession de nos articles emporte implicitement l'acceptation de nos conditions.

Article 8 – Retour de marchandises

Aucun échange de marchandises ne sera accepté, sauf erreur de notre part. Tout retour de marchandises nécessite l'accord préalable de la société Grande Armée Accessoires. Tout colis devra être retourné en port payé. Les retours de pièces non conformes à la commande doivent être accompagnés du numéro et de la date de la facture dans un délai maximum de trois mois et dans leur emballage d'origine. Si l'erreur incombe à la société Grande Armée Accessoires, les frais de port seront remboursés. Tout retour de marchandises dû à une erreur de commande imputable à l'acheteur fera l'objet d'un avoir correspondant auquel sera appliqué un abattement de 20 %.

Article 9 – Réserve de propriété

Il est convenu entre les parties, que le transfert de propriété des marchandises faisant l'objet du présent bon de commande, ne sera effectué qu'au moment du paiement intégral du prix de ces marchandises, en principal et accessoire, et jusqu'à l'apurement du compte de l'acheteur dans nos livres, c'est à dire jusqu'au paiement des créances qui pourront naître ultérieurement. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils peuvent occasionner. L'acheteur devra souscrire une assurance pour les risques nés à partir de la délivrance de la marchandise.
Le droit de reprise sera exercé par la société Grande Armée Accessoires en cas de retard de paiement. Il est précisé que ne constitue pas un paiement, la remise de traite ou autres titres créant une obligation de payer. Si la société Grande Armée Accessoires est amenée à exercer son droit de revendication et à reprendre ses marchandises, la vente est résolue de plein droit. La société Grande Armée Accessoires pourra alors revendre lesdites marchandises dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise. L'acheteur s'engage à informer ses clients de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que nous nous réservons de revendiquer entre leurs mains soit la marchandise litigieuse soit le prix en vertu des articles 115 et suivants de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 modifiés par la loi du 10 juin 1994.
En cas de saisies opérées par des tiers, sur les marchandises, objets du présent bon de commande, en fraude des droits du vendeur, l'acheteur est tenu d'en informer immédiatement la société Grande Armée Accessoires.

Article 10 – Litiges

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours de garantie ou de pluralité de défendeurs serait, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des juridictions du siège social de Grande Armée Accessoires.

Article 11 – Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de ventes, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

« Lu et approuvé »
Signature électronique ou manuscrite